

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
6 FÉVRIER 2023
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE
COMTÉ DE BONAVENTURE

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche siège en séance ordinaire devant public à l'école no :1 endroit habituel à 19h00 ce 6e jour de février 2023, les membres du conseil et les officiers municipaux présents sont :

Conseillers : Roch Gohier
Tammy Arsenault
Edgard Boilard
Jean-Marie St-Onge
Jean-Paul Landry
Sylvie Charest

Maire : Doris Deschênes

Directrice générale et greffière-trésorière : Karine Dubé

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal
3. Adoption des dépenses encourues du mois de janvier 2023
4. Trésorerie
5. Correspondance
6. Toutes recommandations des contribuables par écrit
7. Renouvellement ADMQ 2023
8. Renouvellement FQM assurance
9. Matrec (ordure)
10. Résolution adjointe
11. Points divers :
 - a. Suivi de dossier (soumissions constructions scandinaves)
 - b. Sécurité publique
 - c. Loisirs
 - d. Service de proximité
 - e. Territoire solidaire(étapes préliminaires phase II, ajustement de prêt)
 - f. Chemins (proposition de service pour plan et devis)
 - g. Bibliothèque (microsoft office, livres)
 - h. Clé pour l'employer de déneigement
 - i. Formation du MAPAQ
 - j. Dépôt d'intérêt pécuniaire
 - k. Élection 2025
 - l. Résolution PAVL
 - m. Achat en commun
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

015-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Tammy Arsenault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

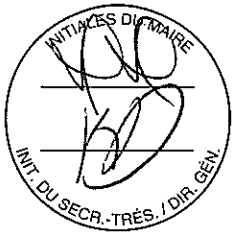
QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté avec mention que « points divers » demeurent ouverts.

016-2023

ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL

Sur proposition de Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents:
QUE le procès-verbal suivant soient approuvés

- Séance ordinaire du 9 janvier 2023



N° de résolution
ou annotation

017-2023

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1^{er} janvier 2023 au 31 janvier 2023 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement :

- le bordereau CP-01-23 (compte payé) totalisant une somme de 33 296.40\$
- le bordereau SAL-01-23 (salaire payé) totalisant une somme de 7 328.66\$

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents : d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-01-23 (comptes à payer) totalisant une somme de 27 128.92\$.

- Amqui électronique inc.	418.74	#1513
- André Roy électrique inc.	445.49	#1514
- Distribution Jacques Cartier	81.03	#1515
- Karine Dubé	114.00	#1516
- Martial Charest	168.35	#1517
- CFL environnemental 2022	2 121.84	#1518
- M.R.C. avignon	2167.03	#1519
- Municipalité St-Alphonse LET	736.25	#1520
- Municipalité de Matapédia	18 809.49	#1521
- Les Pétroles BSL	1 502.49	#1522
- Régie inter municipale de Transport	406.00	#1523
- Telmatik	158.21	#1524

TRÉSORIE

Que le rapport de trésorerie du 1 janvier au 31 janvier 2023 a été déposé et présenté.

CORRESPONDANCE

CONVOCATION À UNE TABLE DE TRAVAIL MUNICIPALE PERSONALISÉE

Les élus municipaux sont convoqués à une table de travail municipal la date choisie sera discuté entre les personnes concernées.

018-2023

LEVÉE DE FONDS VOYAGE/ ÉCOLE DES DEUX-RIVIÈRES

Considérant la levée de fonds pour le voyage des finissants 2023;

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité remettre 50\$ à l'école Deux-Rivières pour les finissants 2023.

019-2023

DEMANDE DE SIGNALISATION POUR LE CLUB SPORTIF MARQUIS DE MALAUZE

Considérant la demande du club sportif marquis de Malauze d'ajouter deux panneaux d'indication de traverse de motoneige sur la route du rang Saint-Victor;

Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité commande deux panneaux d'indication de traverse de motoneige.



FORMATION ADMQ/ TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS AUX DOCUMENTS DÉTENUS PAR UN ORGANISME MUNICIPAL ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Considérant l'offre de l'ADMQ pour la formation sur le traitement des demandes d'accès aux documents détenus par un organisme municipal et protection des renseignements personnels;

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité paie la formation à la directrice générale au montant de 385\$ plus taxes.

TOUTES RECOMMANDATIONS DES CONTRIBUABLES PAR ÉCRIT

Nous n'avons reçu aucune recommandation des contribuables par écrit.

N° de résolution
ou annotation
020-2023

021-2023

RENOUVELLEMENT ADMQ 2023

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité renouvelle son adhésion à l'association des directeurs généraux du Québec pour la directrice générale, madame Karine Dubé au coût de 495\$ plus taxes.

Que la municipalité renouvelle le contrat d'assurance pour la directrice générale pour l'année 2023 au coût de 414\$ taxes comprises.

022-2023

RENOUVELLEMENT FQM ASSURANCE

Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité renouvelle le contrat d'assurance avec la FQM assurance au montant de 7 003.25\$.

023-2023

MATREC (ORDURE)

Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le renouvellement de Matrec au montant de 421.64\$ plus taxes par collecte à compter du 1 janvier 2023.

024-2023

RÉSOLUTION ADJOINTE

Considérant que madame Johannie Tremblay, l'ancienne directrice générale de la municipalité, remplace la directrice générale au besoin;

Considérant l'expérience et les compétences de Madame Tremblay;

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité déclare Johannie Tremblay adjointe administrative. La rémunération est fixée à 21\$/heure.

POINTS DIVERS

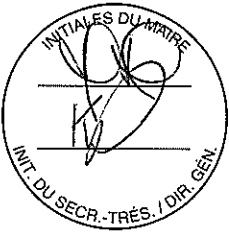
SUIVI DE DOSSIER (CONSTRUCTIONS SCANDINAVES)

025-2023

Considérant l'offre de service de la compagnie Constructions Scandinaves

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité accepte l'offre de la compagnie Constructions Scandinaves qui est d'utiliser notre bardeau restant afin de procéder à la réparation, au coût de 89,00\$ l'heure ;



N° de résolution
ou annotation

026-2023

Que la municipalité achète 5 paquets de bardeaux supplémentaires afin d'en avoir en surplus.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Quelques discussions concernant les problématiques vécues lors de la dernière tempête les 4 et 5 février dernier. Des solutions de communication seront apportées afin de rejoindre plus de citoyens.

LOISIRS

L'assemblée générale annuelle se fera le vendredi 17 février à 19h00.

ÉTAPES PRÉLIMINAIRES PHASE II DE LA ROUTE DES BELVÉDÈRES

Considérant que la Corporation de développement économique Matapédia-Les Plateaux (CDEMLP) devient gestionnaire des mandats de développement économique et touristiques pour les municipalités de Matapédia, St-André-de-Restigouche, St-Alexis-de-Matapédia, St-François d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia;

Considérant le financement du ministère de l'Énergie et de l'innovation par le fond d'aide aux initiatives régionales, qui soutient le développement économique et qu'une demande a été faite pour un montant de 64 169 \$ à la CDEMLP pour accomplir les étapes préliminaires de la phase II de la Route des belvédères.

Considérant que le nouveau fonds Vitalisation de la MRC Avignon permet de soutenir des projets ayant des retombées en termes de vitalité et de dynamisme du territoire et qu'il accorde un montant de 18 334 \$ à la CDEMLP pour accomplir les étapes préliminaires de la phase II de la Route des belvédères.

Considérant l'importance de ces étapes préliminaires dans la poursuite du projet de la Route des belvédères;

Considérant que ce projet permet le développement de l'offre touristique pour la région de Matapédia-et-les-Plateaux;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche apporte son appui au dépôt d'une demande de financement de la CDEMLP dans le fonds Vitalisation géré par la MRC Avignon et que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche s'engage à participer financièrement au projet pour un montant de 1 216\$ (à raison de 10% du coût total à répartir entre les cinq municipalités concernées, le montant le 9 167 \$ qui représente la mise de fonds minimale exigée), puisque les aides financières ne peut couvrir plus de 90 % du projet.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MATAPÉDIA-LES-PLATEAUX (AJUSTEMENT DE PRÊT)

Considérant que la Corporation de développement économique Matapédia-Les Plateaux (CDEMLP) devient gestionnaire des mandats de développement économique et touristiques pour les municipalités de Matapédia, St-André-de-Restigouche, St-Alexis-de-Matapédia, St-François d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia;

Considérant qu'il a été convenu de renouveler le prêt consenti de la CDEMLP à un taux fixe de 7.68% pour un terme de 2 ans.

Considérant que les frais passeront de \$20 005.80 à \$24 394.50 bi-annuellement.

Considérant que la Route des belvédères a reçu des frais non budgétés.

Considérant la différence à absorber qui est de 10 387,20\$

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche verse le montant de 2077,44\$ afin de couvrir la différence.



028-2023

N° de résolution
ou annotation

CHEMINS (PROPOSITIONS POUR PLAN ET DEVIS)

Considérant que nous sommes à la dernière année d'utilisation de la subvention du programme TECQ 2020-2023;

Considérant l'offre de services professionnels de plan et devis pour réfection de la route du rang 4 préparé par le groupe conseil Arpo;

Considérant la proposition financière détaillée qui totalise un montant de 48 778.80\$

Il est proposé par Tammy Arsenault que la municipalité accepte l'offre de service de Arpo groupe-conseil.

029-2023

BIBLIOTHÈQUE (MICROSOFT OFFICE)

Considérant que les ordinateurs de la bibliothèque n'ont pas le logiciel de Microsoft office;

Considérant qu'on doit vérifier la nécessité de ce logiciel pour l'efficacité de la gestion des livres;

Considérant la soumission envoyée par *La clé de sol* au montant de 322\$ pour l'installation du logiciel;

Il est proposé par Edgard Boilard que la municipalité installe elle-même le logiciel en payant annuellement 132\$ s'il est obligatoire pour la bonne gestion des manuels de la bibliothèque.

030-2023

BIBLIOTHÈQUE (LIVRES)

Considérant l'intérêt pour certains livres de la part de nos citoyens;

Considérant la soumission envoyée par la librairie Liber;

Il est proposé par Tammy Arsenault que la municipalité commande les livres proposés par la librairie Liber au montant de 104.79\$ taxes incluses

031-2023

CLÉ POUR L'EMPLOYÉ DE DÉNEIGEMENT

Considérant que l'employé qui s'occupe d'enlever la neige des entrées doit mettre du sel sur le balcon.

Considérant que le sel, si on le laisse à l'extérieur, fige.

Il est proposé par Sylvie Charest que la municipalité prête une clé à l'employé de déneigement afin qu'il puisse aller chercher le sel à déglacer à l'intérieur de la bâtisse.

032-2023

FORMATION DU MAPAQ

Considérant que la demande de bénévoles est grandissante dans notre milieu;

Considérant que la formation en hygiène et salubrité du MAPAQ est demandée à plusieurs bénévoles;

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité demande une subvention dans l'un des programmes de la MRC.

Que la municipalité prête les locaux pour la formation

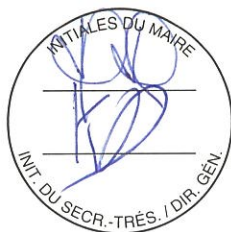
Que la municipalité est prête à déboursier une mise de fond de 10% pour le projet.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE

Que la directrice générale a remis le formulaire au conseiller, Jean-Marie St-Onge lui informant qu'il est de sa responsabilité de le compléter.

033-2023

ÉLECTION 2025



N° de résolution
ou annotation

034-2023

Considérant que la loi 49 exige que la municipalité ait des fonds réservés pour les élections générales;

Considérant que la municipalité a dépensé 10 000\$ pour la dernière élection :

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité prévoie 2 500\$ par année à son budget à compter de 2022 et ce jusqu'à 2025.

RÉSOLUTION PAVL

Attendu que le ministère des transports a versé une compensation de 87 395\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que les montants affectés à l'entretien des routes locales 1 et 2 sont répartis ainsi :

-Entretien d'été :	114 361.33\$
-Entretien d'hiver :	70 687.06\$
-Dépenses d'investissement :	0\$
-Total des coûts :	185 048.39\$

Pour ces motifs, Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche atteste la véracité des frais encourus admissibles pour l'entretien des routes locales de niveaux 1 et 2 et informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale volet Entretien.

035-2023

ACHAT EN COMMUN

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents ; Que la municipalité commande pour le calcium liquide seulement, 20 mètres cube.


PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées par les citoyens.

036-2023

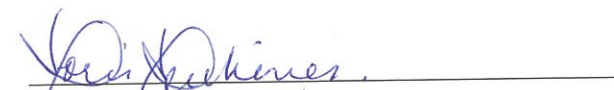
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente déclare l'assemblée close. La levée de l'assemblée est proposée par Roch Gohier à 20h58.


Maire


Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »


Doris Deschênes, maire